

## SÉANCE PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

### ACTES DE LA CONFÉRENCE

#### Ouverture de la séance

Le président, Earl Fruchtmann, souhaite la bienvenue à tous à la séance plénière de clôture. À son avis, la semaine a été fructueuse et productive. Il remercie tous les délégués de leur participation et de leur apport à la conférence annuelle de cette année.

#### Compte rendu de la Section pénale

Le président Glen Abbott mentionne que la Section a eu une charge de travail très lourde : 62 résolutions originales et, avec les sous-parties, 65. Quatre résolutions ont émané de l'assemblée, portant le total à 69, dont 36 ont été adoptées, 9 rejetées et 24 retirées.

Deux séances conjointes ont été tenues, une sur le *bijuridisme* et l'autre sur les *pouvoirs d'enquête extraterritoriaux de la police*. On examine ensuite un document de Karen Markham sur le *voyeurisme*, ce qui donne lieu à de bons échanges. Les délégués sont invités à soumettre à Justice Canada d'autres observations sur ce document. Un document est déposé sur les *codétenus dénonciateurs* et sur l'utilisation qui pourrait être faite des éléments de preuve qu'ils peuvent apporter, par suite de diverses condamnations injustifiées qui ont été remarquées récemment. La Section n'a malheureusement pas le temps de discuter de ce document. À nouveau, les délégués sont invités à présenter à Justice Canada leurs observations sur le document. Celui-ci sera affiché dans les meilleurs délais sur le site web de la CHLC.

Un rapport sur l'histoire législative des résolutions examinées antérieurement par la Section pénale est reçu du délégué principal de Justice Canada et un autre, d'un comité, sur les règles *Corbett*. Ce comité n'a pu arrêter de résolutions fermes au cours de l'année. Son mandat a été prolongé d'un an, sous la présidence de Marvin Bloos. La Section a aussi adopté une résolution visant à modifier ses règlements de fonctionnement.

Le président affirme que les échanges ont été très intéressants et qu'il est toujours stupéfait de voir à quel point les délégués soulèvent des questions affectant les résolutions. En fait, plusieurs nouveaux venus à la Section pénale lui ont fait part, au cours de la semaine, de leur reconnaissance et respect à l'égard des délégués et des experts siégeant à la table, pour la qualité de leurs interventions.

Cette année, l'éventail des participants est très vaste et comprend des membres du Barreau et de son secteur pénal, des avocats du gouvernement, des professeurs d'université et des juges. Cette expertise très variée a sûrement rehaussé la qualité des débats.

Le président remercie les participants et les délégués qui ont présenté des résolutions. Il mentionne que la secrétaire de la Section, Catherine Kane, n'a pu assister à la conférence de cette année, mais que la Section est très heureuse que Shannon Davis de Justice Canada l'ait remplacée à ce poste cette année. Il remercie Shannon de son travail.

Rob Finlayson, du Manitoba, a été élu à titre de nouveau président de la Section qui anticipe avec plaisir sa participation et sa présidence l'an prochain. Le président le remercie d'avoir accepté cette charge.

[Le procès-verbal de la Section pénale figure aux pages 120 à 144 des présents Actes.]

### **Compte rendu de la Section civile**

La présidente de la Section civile, Susan Amrud, mentionne que cinq lois uniformes ont été approuvées en principe: *Loi uniforme sur l'exécution des jugements étrangers*, *Loi uniforme sur les biens incorporels non réclamés* et trois autres prévoyant la mise en œuvre de conventions internationales, soit la *Convention de La Haye concernant la protection internationale des adultes*, la *Convention de la Haye concernant la responsabilité parentale et les mesures de protection des enfants* et la Convention d'Unidroit relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement. Ces lois seront révisées à la lumière des discussions, puis distribuées aux représentants des administrations pour qu'elles les adoptent cette année.

En raison des rapports reçus, la Section accepte de poursuivre ses travaux dans les dossiers suivants: *Loi uniforme sur les sûretés mobilières*, *exécution de nos lois sur l'internet*, *sûretés et propriété intellectuelles*, *exécution civile des jugements*, *testament électronique* et *transfert des sûretés de placement en valeurs mobilières*. Un rapport d'étape est reçu sur la *Stratégie du droit commercial*, un autre sur les travaux de la NCCUSL et un rapport de Justice Canada sur le *droit international privé*.

La Section civile a eu une semaine très fructueuse et ses travaux ont beaucoup progressé. La présidente remercie tous les participants de la Section, notamment ceux qui ont fait des exposés ou siégé aux groupes de travail ainsi que les personnes qui ont pris part aux discussions.

Elle mentionne que Chris Curran, de Terre-Neuve, lui succédera en août 2002 à la présidence de la Section. Entre-temps, il a accepté la vice-présidence cette année pour faciliter la transition.

Elle renvoie ensuite à la résolution qui a été distribuée aux délégués, provenant des séances conjointes sur le *bijuridisme* et les *pouvoirs d'enquête extraterritoriaux de la police*. Sur une **PROPOSITION** dûment présentée par Susan Amrud et appuyée par Glen Abbott, il est décidé **QUE** la résolution soit adoptée. La résolution est adoptée.

[Le procès-verbal de la Section civile figure aux pages 72 à 95 des présents Actes.]

### **Mandat du président de la Section civile**

Arthur Close affirme que l'actuel paragraphe 2 de l'article 5 des Règlements de la conférence se lit comme suit: « Les présidents des Sections civile et pénale sont élus pour des mandats respectifs de deux ans et d'un an et sont rééligibles pour une autre année ».

La résolution adoptée en début de semaine par le Comité exécutif vise à remplacer « des mandats respectifs de deux ans et d'un an » par « pour un mandat d'un an ». Les Règlements de la Conférence prévoient que les modifications apportées par voie de résolution du Comité exécutif, adoptée bien sûr, doivent être ratifiées par l'ensemble de la Conférence.

Sur une **PROPOSITION** dûment présentée par Arthur Close et appuyée par Susan Amrud, il est décidé **QUE** la Conférence ratifie la résolution du Comité exécutif. Adoptée à l'unanimité.

### **Compte rendu du Comité de mise en candidature**

Le président du Comité de mise en candidature, Jeff Schnoor, remercie les autres membres du Comité soit MM. Peter Lown, Doug Moen, Earl Fruchtmann et Daniel Grégoire.

Comme ce devait être sa dernière intervention officielle à titre de membre du Comité exécutif, Jeff prend un moment pour dire à quel point il est honoré et choyé d'avoir fait partie du Comité. Il est heureux de déclarer que les personnes qu'il nommera à la présidence et à la vice-présidence, au nom du Comité de mise en candidature, ont tenu des propos semblables quand elles se sont vu offrir ces postes : toutes deux se sont dites honorées et choyées. C'est avec plaisir qu'il désigne alors, pour l'année qui vient, Arthur Close, c.r., de Colombie-Britannique, à la présidence et, à la vice-présidence, Glen Abbott, c.r., du Nouveau-Brunswick.

Sur une **PROPOSITION** dûment présentée par Earl Fruchtmann et appuyée par Jeffrey Schnoor, il est décidé **QUE** les nominations proposées soient appuyées. Résolution adoptée.

### **Remerciements**

Le président exprime la gratitude de la Conférence aux personnes suivantes:

Tout d'abord, à toutes les personnes de l'Ontario qui ont aidé à préparer la conférence: Claudette Charles, Bryna Weis, Ann Giantsopoulou, Joan Stalker et Damien Williams.

Au Secrétariat de la Conférence, pour avoir fourni le soutien nécessaire tout au long de la conférence et veillé à ce qu'elle se déroule sans heurt. Parmi les intéressés figurent certaines personnes déjà nommées ainsi que Bryna Weis, Ann Giantsopoulou et Lorraine Ayers qui, en plus de représenter le Secrétariat, a pu offrir les services en français.

Peter Walke, pour le soutien technique assuré pendant les séances conjointes et l'exposé sur le site web.

Tous ceux et celles qui ont contribué au travail de collaboration de la Conférence, soit à la préparation et à la présentation de documents pour la Section civile et qui ont contribué à préparer les résolutions et les documents de travail pour la Section pénale.

Un merci spécial aux interprètes pour le soutien technique qu'ils ont fourni et pour leur rôle capital assurant à cette conférence nationale de pouvoir tenir ses délibérations dans les deux langues officielles.

L'Association du Barreau de l'Ontario, pour avoir donné la réception d'ouverture.

Le Barreau du Haut-Canada pour avoir donné le banquet de clôture.

Avant de passer les rênes du pouvoir au nouveau président, Earl Fruchtmann exprime les remerciements suivants à titre de président.

« Je tiens d'abord à remercier la Conférence de m'avoir donné la chance de servir comme président. Je suis extrêmement reconnaissant de ce privilège. Je tiens aussi à remercier les personnes qui m'ont secondé au cours de la dernière année. En particulier, certains anciens présidents, Peter Lown de l'Alberta et Doug Moen de la Saskatchewan, avec un merci spécial à Doug Moen d'avoir participé sans relâche à l'élaboration de la Stratégie du droit commercial.

J'aimerais remercier les membres de l'exécutif de cette année. Ils étaient là quand on avait besoin d'eux, d'autant plus qu'ils se sont acquittés de leurs propres responsabilités de façon exemplaire, ce qui a sensiblement apaisé mes préoccupations.

En particulier j'aimerais à nouveau dire quelque chose à notre président sortant, Jeff Schnoor. Pour Jeff, c'est un moment triste, je sais, car ses trois années de participation à l'exécutif tirent maintenant à leur fin. Jeff a servi cette conférence extrêmement bien à tous les titres : délégué, président de la Section civile, vice-président, président et président sortant. Pour moi, Jeff, vous avez toujours été un modèle et cela même m'a beaucoup aidé dans l'exercice de mes fonctions. Sur demande, vous m'avez en outre fourni une aide et des conseils peu communs. Au nom de la Conférence et en mon nom personnel, je profite donc de l'occasion pour vous remercier de vos services au fil des ans.

J'aimerais remercier Claudette Racette, dernière mais pas du tout la moindre. J'ai du mal à trouver les mots pour exprimer ma gratitude à Claudette et dire combien précieux est son apport à la conférence. En un sens, Claudette est la Conférence, pas pour ce qui est de notre travail de fond, mais pour diriger les travaux courants de la Conférence et veiller à la bonne marche de l'assemblée annuelle. Le succès de cette conférence dépend largement de Claudette.

Comme vous le savez, la chose ayant été mentionnée à la séance plénière d'ouverture, une bonne part des travaux de la Conférence repose sur les services bénévoles de personnes à temps partiel, y compris les travaux de l'exécutif et notamment du président. Nous ne pourrions toutefois pas fonctionner sans l'aide de Claudette. Si les dossiers sont menés à terme, c'est grâce à Claudette qui vous relance pour que vous fassiez le nécessaire à cette fin. Voilà pourquoi la Conférence fonctionne aussi bien. Encore une fois, au nom de la Conférence et en mon nom personnel, je tiens à saisir l'occasion pour exprimer ma très profonde gratitude à Claudette Racette pour tout le travail qu'elle fait au cours de l'année et pour cette conférence.

### **Propos du nouveau président**

Le nouveau président prend alors la parole et fait les déclarations suivantes.

« Il reste un merci énorme à exprimer, et c'est à notre président sortant, Earl Fruchtmann, qu'il s'adresse, à lui qui a dirigé la Conférence de main de maître pendant la dernière année. Il est difficile de trouver les mots pour qualifier l'apport d'Earl. Il nous a offert un leadership dynamique, surtout en ce moment crucial de l'évolution de la Stratégie du droit commercial. Ce fut pour moi un vif plaisir de travailler avec Earl et je suis très heureux de savoir que

vous continuerez de siéger à l'exécutif à titre de président sortant. Au nom de tous les participants, je tiens à dire un gros merci pour tout ce que vous nous avez donné pendant la dernière année.

Pour poursuivre les remerciements, je tiens à reprendre ce qu'Earl a dit au sujet de l'apport de Jeff Schnoor. Puisqu'il quitte maintenant l'exécutif, bien sûr que nous n'aurons plus officiellement ses conseils, mais connaissant Jeff, je sais qu'il est toujours là pour prodiguer ses conseils si on les lui demande et, souvent, même si on ne les lui demande pas. Je suis sûr que cela va continuer puisque la participation de Jeff à notre travail se poursuivra.

Je dois peut-être exprimer nos remerciements à Hélène Yaremko-Jarvis qui a travaillé si fort en notre nom à la Stratégie du droit commercial. Elle a fait un travail extraordinaire en rehaussant le profil de la Conférence en général, pas seulement de la Stratégie du droit commercial mais de l'ensemble de la Conférence. Nous sommes lourdement redevables à Hélène pour la manière dont elle a mené ce dossier.

Succéder à Earl nécessite, à mon avis, un temps de réflexion. Ma première participation à la Conférence pour l'harmonisation des lois remonte à 1978, il y a environ 23 ans. À mes débuts, on était plutôt en eaux dormantes et les choses en sont restées là pendant quelques années, jusque vers 1990. Quelqu'un qui était lié aux travaux de la Conférence, mettons en 1958, se serait senti très à l'aise dans une réunion en 1988. Les choses n'avaient pas tellement changé. Mais vers 1990, ces travaux ont évolué radicalement. Du côté civil, les projets se sont multipliés et sont devenus plus pertinents et il y a eu des progrès considérables par suite de l'instauration de la Stratégie du droit commercial. Sauf erreur, la même chose a été observée dans le secteur pénal. L'alourdissement de la charge de travail et une plus grande pertinence ont amené la Section du droit pénal à travailler plus fort qu'en tout autre moment de son histoire.

Le processus de changement ne cesse de s'accélérer pour la Conférence et nous faisons maintenant face à des défis d'une ampleur et d'un caractère sans précédent dans l'histoire de la Conférence. C'est un moment passionnant pour accéder à la présidence. En dépit de tout ce qui change, certaines choses sont inébranlables. On a mentionné à quelques reprises que nous restons essentiellement un organisme bénévole. L'aspect bénévolat demeure très important. Permettez-moi de vous citer un exemple de ce qui s'est passé.

On a souvent parlé de la difficulté de remplacer John Gregory en raison des nombreuses choses qu'il a faites pour la Conférence. L'une d'elles a été de superviser la publication des Actes de la Conférence et des mises à jour aux lois uniformes codifiées. Nous sommes extrêmement chanceux que Tim Rattenbury, du Nouveau-Brunswick, ait accepté d'assumer cette fonction pendant au moins un an. L'aspect bénévolat reste fort ici.

En guise de conclusion, j'aimerais remercier toutes les personnes liées à la Conférence pour la confiance qu'elles ont mise en moi. Je prévois une année passionnante et pleine de défis avec un superexécutif. Je vous remercie beaucoup.

## **Compte rendu de l'administration hôte pour la Conférence de 2002**

Margo Nightingale affirme que la conférence de l'an prochain se tiendra du dimanche 18 au jeudi 22 août à Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Les membres du Comité organisateur ont adoré planifier la conférence de l'an prochain. Ils feront tout en leur pouvoir pour exploiter la beauté et le caractère unique des Territoires du Nord-Ouest en arrêtant ces plans. C'est ce qu'ils aimeraient faire ressortir dans les choses que les délégués verront, feront, goûteront et entendront pendant leur semaine dans cette merveilleuse ville. Ils se proposent de dresser un programme d'activités mondaines, pas seulement pour les délégués mais aussi pour les membres de leurs familles qui les accompagneront. Ils espèrent qu'on les incitera à amener les leurs et, si possible, à prolonger leur séjour. C'est un bon point de départ pour toutes sortes d'autres aventures à Yellowknife même et aux alentours. Vous pouvez vous rendre par avion dans les camps de pêche des environs. Vous pouvez aussi louer un bateau pour une semaine et sillonner lacs et rivières, pêcher ou camper dans une solitude complète ou prendre part à des activités communautaires.

Le Comité organisateur demandera aux délégués et aux représentants des administrations quels genres d'activités les intéresseraient, eux et les membres de leurs familles. À cette fin, ils se serviront entre autres du *COMMUNIQUÉ* et peut-être de quelque autre source indépendante à leur portée.

Le Comité organisateur espère accueillir autant de délégués et d'invités que possible l'an prochain.

## **Endroit où tenir la conférence annuelle en 2003**

Glen Abbott dit que le Nouveau-Brunswick a hâte d'accueillir la conférence de 2003. Glen, Tim Rattenbury et Elizabeth Strange siègent au comité organisateur. La décision finale n'a pas été prise au sujet de l'endroit: on hésite entre Fredericton et St-Jean. Il se peut bien que Fredericton l'emporte. La magnifique rivière St-Jean traverse la ville et les gens y sont très amicaux. Le Nouveau-Brunswick espère y accueillir tous les délégués de la Conférence.